

# CIRCUIT DE LURCY LEVIS DIMANCHE 15 DECEMBRE 2024

## BULLETIN POUR UNE INSCRIPTION PAR COURRIER, PAYPAL OU SUR PLACE

Inscription en 2<sup>ém</sup> pilote offerte à Madame pour qu'elle découvre le pilotage.

<b>PARTICIPANTS CIRCUIT</b>	<b>Noms :</b>	<b>Prénoms :</b>		
1 <sup>o</sup> Pilote	:	:		
2 <sup>o</sup> Pilote	:	:		
1 <sup>o</sup> Accompagnateur (n'empruntant pas la piste) :	:	:		
2 <sup>o</sup> Accompagnateur (n'empruntant pas la piste) :	:	:		
<b>VOITURE</b> Marque :	<b>Modèle :</b>	<b>Année :</b>	<b>Immatriculation (sauf « proto ») :</b>	
Cylindrée :	<b>Moteur préparé :</b> oui / non	<b>Puissance réelle :</b>	<b>Châssis préparé :</b> oui / non	<b>Pneus course :</b> oui / non
<b>Expérience sur circuit</b> 1 <sup>o</sup> Pilote :			2 <sup>o</sup> Pilote :	
<b>ASSURANCE</b> (si voiture homologuée route) :	<b>compagnie</b>		<b>N° Police :</b>	
<b>ADRESSE du pilote :</b>				
<b>E-mail</b> (confirmation de l'engagement) : en majuscule svp @				
<b>Tél. :</b> Fixe		Portable		

### ➤ **Tarifs engagements AVANT le 12 DECEMBRE**

**Journée complète** 9h-12h30/14h-17h 1voiture 1pilote **160€**, 2<sup>ème</sup> Pilote **45€**

### ➤ **Inscription groupée mini. de 3 voitures AVANT le 12 DECEMBRE**

**Nom du groupe**

**Journée complète** 9h-12h30/14h-17h 1voiture 1pilote **155€**, 2<sup>ème</sup> Pilote **40€**

### ➤ **Tarifs engagements en 1/2 journée AVANT le 12 DECEMBRE**

**1/2 Journée** 9h-12h30 ou 14h-17h 1voiture 1pilote **110€**, 2<sup>ème</sup> Pilote **30€**

### ➤ **Tarifs engagements APRES le 12 DECEMBRE ou SUR PLACE**

**Journée complète** 9h-12h30/14h-17h 1voiture 1pilote **165€**, 2<sup>ème</sup> Pilote **50€**

### ➤ **Tarifs engagements en 1/2 journée APRES le 12 DECEMBRE ou sur place**

**1/2 Journée** 9h-12h30 ou 14h-17h 1voiture 1pilote **115€**, 2<sup>ème</sup> Pilote **35€**

### **Assurance RC du véhicule OBLIGATOIRE pour pouvoir prendre la piste**

Soit envoyer la photocopie de votre assureur prouvant votre couverture RC sur circuit loisir

Soit contracter l'assurance RC que nous proposons 28 Euros par voiture pour 1 journée ou 1/2 journée

### **Assurance INDIVIDUELLE ACCIDENTS non obligatoire, mais conseillée**

Ne peut pas être contractée sur place, contrat à 45 Euros par personne 1 journée ou 1/2 journée

\*L'assurance RC couvre le ou les pilotes pour les conséquences d'accidents corporels occasionnés aux autres participants, mais n'assure pas le ou les pilotes en cause dans l'accident

\*\* L'assurance individuelle accidents (1<sup>ère</sup> catégorie) couvre par un capital, le ou les pilotes victimes d'un accident corporel causé par eux-mêmes et ses conséquences physiques éventuelles (conventions d'assurances à disposition sur demande), non obligatoire, mais conseillée, impossible à contracter sur place

### **Passager (s) empruntant la piste et accompagnateur (s) : GRATUIT (S)**

**PENSEZ aux ASSURANCES CASSE 35 Euros et INTEMPERIES (annulation) 35 Euros**

En cas de casse vous aurez un avoir de la valeur de votre engagement (journée ou 1/2 journée hors assurances)

En cas d'intempéries vous pourrez reporter la valeur de votre engagement (avoir hors assurances) sur une autre journée **SANS ASSURANCES TOUTE INSCRIPTION OU JOURNEE COMMENCEE EST DUE**

### **RECAPITULATIF DE VOTRE ENGAGEMENT**

<b>Engagement pour la journée 9h-17h30</b>	<b>1voiture 1pilote (+ 2<sup>ème</sup> pilote)</b>	<b>:..... Euros</b>
<b>RC contractée par courrier ou sur place*</b>	<b>28 Euros par voiture</b>	<b>:..... Euros</b>
<b>Assurance individuelle accidents**</b>	<b>45 Euros par personne</b>	<b>:..... Euros</b>
<b>Assurances casse</b>	<b>35 Euros la journée ou 1/2</b>	<b>:..... Euros</b>
<b>Assurances intempéries et annulation</b>	<b>35 Euros la journée ou 1/2</b>	<b>:..... Euros</b>
<b>Assurances casses + intempéries et annulation</b>	<b>55 Euros la journée ou 1/2 J</b>	<b>:.....Euros</b>
<b>TOTAL de l'engagement :</b>		<b>..... Euros</b>

**Paiement par chèque(s) à l'ordre de la société CIRCUITS ALAIN'S PASSIONS**

**CIRCUITS ALAIN'S PASSIONS 22 AVE DU MARECHAL LEFEBVRE 77340 PONTAULT-COMBAULT**

**Signature obligatoire :** datée et précédée de la mention « lu et approuvé » par le pilote et le copilote

**ATTENTION 102 DECIBELS MAXI**

# POUR LES ENGAGES (EES) TOURS LIBRES AU VOLANT DE LEUR VOITURE

## REGLEMENT A RENVOYER SIGNE PAR CHAQUE PILOTE ET COPILOTE

Chaque participant s'engage, par son inscription, à respecter le présent règlement et à le faire respecter par les personnes qui l'accompagnent

- **LA LIMITE D'AGE EN ACCOMPAGNATEUR EST DE 16 ANS REVOLUS**
- **Il est strictement interdit à toute personne d'évoluer aux abords de la piste ou de la traverser**
- **Chaque conducteur doit être titulaire du permis de conduire, et en mesure de le présenter**, et ne pas faire l'objet d'une suspension de permis en cours, pendant la réunion en cas de non présentation le pilote ne pourra pas prendre la piste et ne pourra pas prétendre à un remboursement de la totalité des sommes engagées (engagement circuit, assurances)
- **Chaque personne empruntant la piste, pilote, copilote, accompagnant, doit être inscrite comme participant de la réunion. Le pilote principale doit avoir contracté, par l'intermédiaire de l'organisateur, ou de son assureur, une assurance RC CIRCUIT pour le jour de la réunion, EN CAS DE NON ASSURANCE RC VALABLE, CELUI-CI DEVRA INDEMNISER LE(S) PLAIGNANT(S) SANS AUCUN AUTRE RECOURS**
- **Le conducteur et son passager doivent porter un casque et boucler leur ceinture de sécurité ou leurs harnais.** Si le véhicule ne comporte pas ces éléments de sécurité (de préférence le signaler au moment de l'inscription pour éviter les mauvaises surprises), seul le directeur de piste décidera si le véhicule peut s'engager ou non sur la piste.
- **MANCHES LONGUES ET PANTALONS LONGS OBLIGATOIRES pour pouvoir prendre la piste**
- **Pendant l'évolution sur la piste, les vitres du véhicule doivent être fermées.**  
**Si le véhicule ne comporte pas de point de remorquage, pensez au point d'arrimage.**  
Si l'assistance a besoin de remorquer votre voiture, en aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables du fait de dommages subits par le véhicule pendant le remorquage.
- **Les passagers à l'arrière des véhicules sont strictement interdits.**
- **Aucun participant ne doit** S'engager sur la piste sans autorisation du directeur de piste  
Effectuer de marche arrière sur la piste. **En cas de sortie de piste immobilisant le véhicule, attendre les directives des commissaires de piste, ne jamais rejoindre le paddock à pieds sans y avoir été invité par ceux-ci, ATTENDRE L'ASSISTANCE DANS SON VEHICULE.**

Gêner le passage de participants plus rapides, changer brusquement de trajectoire, évoluer sur la piste en surestimant ses possibilités ou les possibilités de sa voiture et devenant du fait de son comportement, dangereux pour les autres participants. **Les commissaires de pistes pourront juger nécessaire d'exclure un pilote de la session en cours ou de façon définitive en cas de récidive, sans aucune indemnité.**

- **Tous les participants doivent impérativement suivre les consignes soit verbales, soit par drapeaux, du directeur de piste ou des commissaires, seuls habilités à prendre une décision.**
- **Un briefing obligatoire vous donnera les principales consignes à respecter**
- **En cas de dépassement de limites sonores autorisées, aucun remboursement ne sera effectué, à titre commercial, un avoir pourra être donné de la valeur de l'engagement, assurances déduites.**
  - **L'ALCOOL EST STRICTEMENT INTERDIT DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT**

En cas d'incident grave un dépistage pourra être effectué, ainsi que la recherche de produits illicites.

- Le ou les participants et leurs ayants droits déclarent dégager les organisateurs et la société organisatrice de toutes responsabilités et de tous recours, pour tous dommages occasionnés aux installations du circuit, ou à d'autres concurrents ou à eux même (dommages matériels et corporels), qui ne seraient pas couverts par leur assurance personnelle, ou assurance contractée pour cette journée, proposée et non contractée (assurances RC et individuelle accident, assurant le corporel). De ce fait, ils s'engagent donc à la réparation des dommages ainsi causés et à assumer toutes les conséquences présentes et à venir du fait de(s) l'incident (s) ou de l'accident (s) provoqué(s) ou subit(s).

Fait le

à

Nom

Prénom

Date de naissance

Signature